

Les directives anticipées (DA) : quelles propositions institutionnelles en dialyse ?

Anne Meunier, Annie Olivier, Nathalie Dumet
ARTIC 42 – UNIVERSITE LUMIERE LYON 2



RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE

Les DA sont issues de la Loi Léonetti 2005 et 2016.

Définition: « Il s'agit d'écrire sur une feuille libre vos souhaits concernant votre fin de vie au cas où vous ne seriez plus conscient ».

La HAS suscite les institutions médicalisées à informer les patients sur l'existence des DA et de tracer les DA remises par leurs patients.

PROBLEMATIQUE:

- Les DA peuvent-elles être un outil à utiliser en centre de dialyse en vue de la fin de vie ?
- Les patients peuvent-ils parler de leur propre mort avec les professionnels? Écrire leur DA? Revenir sur leur DA selon l'évolution de leur état médical.
- Comment aborder les DA sans violence pour les soignants, sans violence pour le patient?

OBJECTIFS:

- Faire émerger des représentations communes sur la loi Léonetti et les DA.
- Intégrer un savoir faire, une culture institutionnelle avec les DA.
- Gérer les fins de vie: réflexion sur l'arrêt des dialyses, réunions collégiales avec toutes les institutions de soins, écouter la famille, le patient, lire les DA si elles existent.



1

Entretiens semi-directifs avec les médecins et la direction Sur les DA et la loi Léonetti: Qu'en penser ? Comment faire?





2

Groupe de parole avec 2 groupes de patients: vos attentes ?



4 : Mise en commun



2

Enregistrement Retranscription Analyse de données





G

Conférence donnée par les médecins de dialyse :

« Droits des patients en fin de vie et DA»



6

Education Thérapeutique: Echanger en groupe sur « Droits des patients en fin de vie et 100

7

Accompagnement à l'écriture des DA chez les patients demandeurs



